

## ACCOR ANTIGEL SANITAIRE

Remplace la version du 06/02/2014  
Date de révision 12.05.2016

FDS :962-165120-120516

### 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : ACCOR ANTIGEL SANITAIRE

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Agents antigel

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : ACCOR Lubrifiants  
8 rue du Mans  
49300 CHOLET

Téléphone : 02.41.75.26.70

Adresse e-mail : emilie.auribault@accor-lubrifiants.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d'appel d'urgence INRS / ORFILA : 01.45.42.59.59

### 2. Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**ACCOR ANTIGEL SANITAIRE**

Remplace la version du 06/02/2014  
Date de révision 12.05.2016

FDS :962-165120-120516

**Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

**Effets néfastes les plus importants**

- Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
- Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9 pour les informations physicochimiques.
- Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

**2.3. Autres dangers**

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

**3. Composition/ informations sur les composants**

**3.2. Mélanges**

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger
<b>propane-1,2-diol</b>			
No.-CAS	: 57-55-6	---	---
No.-CE	: 200-338-0		
Enregistrem ent	: 01-2119456809-23-xxxx	>= 10 - <= 100	
No.-C&L	: 02-2119752808-26-0000		

## **ACCOR ANTIGEL SANITAIRE**

Remplace la version du 06/02/2014  
Date de révision 12.05.2016

FDS :962-165120-120516

### **4. Premiers secours**

#### **4.1. Description des premiers secours**

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin en cas d'indisposition.
- En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Retirer les lentilles de contact après quelques minutes puis continuer de rincer. Consulter un médecin en cas d'indisposition.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin si nécessaire.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- Symptômes : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
- Effets : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

### **5. Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Jet d'eau pulvérisée, Poudre sèche, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Mousse résistant à l'alcool
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006

## ACCOR ANTIGEL SANITAIRE

Remplace la version du 06/02/2014  
Date de révision 12.05.2016

FDS :962-165120-120516

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement et d'explosion

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Le produit déversé rend la route glissante Utiliser un équipement de protection individuelle. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Veiller à une ventilation adéquate.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13). Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**ACCOR ANTIGEL SANITAIRE**

Remplace la version du 06/02/2014  
Date de révision 12.05.2016

FDS :962-165120-120516

**7. Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Mesures d'hygiène : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Pas de conditions spéciales de stockage requises.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de précautions spéciales requises. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Éviter une exposition directe au soleil. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'information disponible.

**8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Composant: propane-1,2-diol**

**No.-CAS  
57-55-6**

**Dose dérivée sans effet (DNEL)**

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 168 mg/m3

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006****ACCOR ANTIGEL SANITAIRE**Remplace la version du 06/02/2014  
Date de révision 12.05.2016

FDS :962-165120-120516

Travailleurs, Long terme - effets locaux, Inhalation	: 10 mg/m3
Population, Effets systémiques à long terme, Inhalation	: 50 mg/m3
Population, Long terme - effets locaux, Inhalation	: 10 mg/m3
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau	: 213 mg/kg
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation	: 50 mg/m3
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion	: 85 mg/kg
Consommateurs, Long terme - effets locaux, Inhalation	: 10 mg/m3

**La concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Eau douce	: 260 mg/l
Eau de mer	: 26 mg/l
Eau (dégagement intermittent) extrapolé	: 183 mg/l
Sédiment d'eau douce	: 572 mg/kg poids sec
Sédiment marin	: 57,2 mg/kg poids sec
Sol	: 50 mg/kg poids sec
STP extrapolé	: 2000 mg/l
Oral(e) extrapolé	: 1133 mg/kg

**8.2. Contrôles de l'exposition****Équipement de protection individuelle**  
*Protection respiratoire*

## ACCOR ANTIGEL SANITAIRE

Remplace la version du 06/02/2014  
Date de révision 12.05.2016

FDS :962-165120-120516

Conseils : Nécessaire en cas de formation de vapeurs et d'aérosols.  
Filtre combiné: A-P2

### *Protection des mains*

Conseils : Eviter le contact avec la peau  
Gants de protection  
Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte.  
Caoutchouc nitrile

### *Protection des yeux*

Conseils : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

### *Protection de la peau et du corps*

Conseils : Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

## **9. Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme : liquide

Couleur : incolore  
ou  
de couleur /coloré(e)  
rouge  
bleu  
jaune

Odeur : inodore

Seuil olfactif : donnée non disponible

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006****ACCOR ANTIGEL SANITAIRE**Remplace la version du 06/02/2014  
Date de révision 12.05.2016

FDS :962-165120-120516

pH	:	non applicable
Point de congélation	:	env. -60 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	100 - 188 °C
Point d'éclair	:	> 100 °C
Taux d'évaporation	:	donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure	:	12,6 %(V)
Limite d'explosivité, inférieure	:	2,4 %(V)
Pression de vapeur	:	donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	donnée non disponible
Densité relative	:	donnée non disponible
Densité	:	1,04 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
Hydrosolubilité	:	soluble
Coefficient de partage: n- octanol/eau	:	donnée non disponible
Température d'inflammation	:	> 371 °C
Décomposition thermique	:	donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	donnée non disponible
Explosibilité	:	Le produit n'est pas explosif
Propriétés comburantes	:	No oxydant

**9.2. Autres informations**

Pas de données supplémentaires disponibles.



**ACCOR ANTIGEL SANITAIRE**

Remplace la version du 06/02/2014  
Date de révision 12.05.2016

FDS :962-165120-120516

**10. Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Conseils : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2. Stabilité chimique**

Conseils : Ce produit est chimiquement stable.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Type de réaction : polymérisation

**10.4. Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Éviter l'humidité.Exposition à la lumière.Exposition à l'air.Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.Éviter une exposition directe au soleil.

Décomposition thermique : donnée non disponible

**10.5. Matières incompatibles**

Matières à éviter : Acides forts, Des bases fortes, Oxydants forts

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux : Aldéhydes, Alcools, Acides organiques

**11. Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

**Oral(e)**

Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans la FDS.

**ACCOR ANTIGEL SANITAIRE**

Remplace la version du 06/02/2014  
Date de révision 12.05.2016

FDS :962-165120-120516

**Inhalation**

Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans la FDS.

**Dermale**

Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans la FDS.

**Irritation**

**Peau**

Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans la FDS.

**Yeux**

Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans la FDS.

**Sensibilisation**

Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans la FDS.

**Effets CMR**

**Propriétés CMR**

- Cancérogénicité : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène
- Mutagénicité : Ne contient pas de composé listé comme mutagène
- Tératogénicité : On ne le considère pas comme tératogène.
- Toxicité pour la reproduction : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006****ACCOR ANTIGEL SANITAIRE**Remplace la version du 06/02/2014  
Date de révision 12.05.2016

FDS :962-165120-120516

**Toxicité pour un organe cible spécifique****Exposition unique**

remarque : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

**Exposition répétée**

remarque : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

**Autres propriétés toxiques****Toxicité par aspiration**

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

**Composant: propane-1,2-diol****No.-CAS  
57-55-6****Toxicité aiguë****Oral(e)**

|| DL50 oral : 22000 mg/kg (rat)

**Inhalation**

|| CL50 : &gt; 317 mg/l (lapin; 2 h)

**Dermale**

|| DL50 dermal : &gt; 2000 mg/kg (lapin)

**12. Informations écologiques****12.1. Toxicité**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006

**ACCOR ANTIGEL SANITAIRE**

Remplace la version du 06/02/2014  
Date de révision 12.05.2016

FDS :962-165120-120516

**Composant: propane-1,2-diol**

**No.-CAS  
57-55-6**

**Toxicité aiguë**

**Poisson**

CL50 : 40613 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel); 96 h)

**Algue**

CE50 : 19000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes); 96 h)

CE50 : 19100 mg/l (Skeletonema costatum; 96 h)

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Bioaccumulation**

Résultat : Une évaporation notable de la solution aqueuse dans l'air n'est pas attendue.

**12.4. Mobilité dans le sol**

**Mobilité**

Résultat : non déterminé

**Répartition entre les compartiments environnementaux**

: donnée non disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

**Résultats des évaluations PBT et VPVB**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**ACCOR ANTIGEL SANITAIRE**

Remplace la version du 06/02/2014  
Date de révision 12.05.2016

FDS :962-165120-120516

Résultat : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

**12.6. Autres effets néfastes**

**13. Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution.  
Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

**14. Informations relatives au transport**

Marchandise non dangereuse selon l'ADR, RID et le code IMDG.

**14.1. Numéro ONU**

Non applicable

**14.2. Nom d'expédition des Nations unie**

Non applicable

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Non applicable

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006

**ACCOR ANTIGEL SANITAIRE**

Remplace la version du 06/02/2014  
Date de révision 12.05.2016

FDS :962-165120-120516

**14.4. Groupe d'emballage**

Non applicable

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Non applicable

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

IMDG : Non applicable

**15. Informations réglementaires**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Réglementation relative : 1510 Stockage de matières, produits, ou substances  
aux installations classées combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes dans des  
entrepôts couverts.

|| Tableaux des maladies : propane-1,2-diol: 66; Listé  
professionnelles

|| propane-1,2-diol: 84; Listé

**État actuel de notification**

**propane-1,2-diol:**

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
AICS	OUI	
DSL	OUI	
INV (CN)	OUI	
ENCS (JP)	OUI	(2)-234
JEX (JP)	OUI	(2)-234
ISHL (JP)	OUI	2-(8)-323
ISHL (JP)	OUI	2-(8)-321

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006****ACCOR ANTIGEL SANITAIRE**Remplace la version du 06/02/2014  
Date de révision 12.05.2016

FDS :962-165120-120516

ISHL (JP)	OUI	(2)-234
TSCA	OUI	
EINECS	OUI	200-338-0
KECI (KR)	OUI	KE-29267
PICCS (PH)	OUI	

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

**16. Autres informations**

Autres informations : Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

|| Indique la section remise à jour.